

Etudier en Arts du cirque

A l'instar d'autres disciplines, sportives ou culturelles, il est possible de suivre des études supérieures (Baccalauréat-ex graduat) en école de cirque reconnue.

Mais il n'y a pas beaucoup de places, vu le nombre de candidat(e)s, la sélection est donc dure, et il faut faire face à de bons candidats provenant d'autres pays.

C'est une matière exigeante, mais attrayante, dans laquelle on n'a pas intérêt à "sécher" les cours.

Les études supérieures en Arts du Cirque sont reconnues par le Ministère de la Communauté française et la CoCoF.

Ce sont des études non-universitaires de type court (3ans). A la fin des études, l'étudiant se voit délivrer un baccalauréat professionnalisant en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication, option Arts du cirque et mène aux métiers d'artiste de cirque: acrobate, jongleur, trapéziste, équilibriste, pantomime, ...

Les conditions d'admission:

- Etre porteur d'un diplôme équivalent à celui de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique (CESS en Belgique-Baccalauréat en France).
- Avoir au maximum 23 ans accomplis durant la préselection (en juillet de l'année scolaire à venir).
- Réussir une épreuve d'admission spécifique qui permettra d'évaluer ton aptitude à suivre cette formation artistique.
- Les candidats devront avoir une forte préparation en arts du cirque (bonne préparation physique, bon niveau acrobatique, préparation artistique au jeu, danse et histoire de l'art . Les pré-sélections durent 3 jours, 25 à 30 candidats seront sélectionnés. Les sélections finales durent 3 jours, 15 candidats seront sélectionnés (à payer 50€).

Le minerval:

- 175,01 €: pour tous les étudiants de 1ère et 2ème année
- 227,24 €: pour les étudiants de 3ème année
- pour les étudiants HORS Union Européenne: droit d'inscription spécifique supplémentaire: 992,00 €

Adresses utiles

A Bruxelles une seule école propose cette option:

Ecole supérieure des arts du cirque-ESAC

Rue Willame, 25

1160 Auderghem

Tél.: 02/675.68.84

info@esac.be

<http://www.esac.be>

Disciplines de base: acrobatie, danse, jeu. Les techniques de cirque : équilibre, aérien, jonglerie. Le programme comprend des disciplines complémentaires telles que la scénographie, la dramaturgie, la musique, la régie et l'histoire du cirque. Autres cours axés sur la vie professionnelle : langues vivantes et gestion.

Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles

Place Sainte-Catherine, 16

1000 Auderghem

Tél.: 02/678.09.98

info@fedec.eu

www.fedec.eu

Sur le site web de la Fedec vous trouverez son réseau international, qui vous sera utile, si vous souhaitez tenter votre chance en vous expatriant.

Réseau qui permet aux écoles de cirque de mieux se connaître et d'échanger leurs expériences en matière de pédagogie et d'intégration artistique. Organisation d'échanges bilatéraux et multilatéraux d'élèves, de professeurs et d'administrateurs, promotion du travail des jeunes artistes et des jeunes créateurs issus des écoles, renseignements sur l'enseignement en arts du cirque.

Ministère de la Communauté française-Service des équivalences

Bâtiment Les Ateliers

Rue Adolphe Lavallée, 1 (courrier)

1080 Molenbeek

Tél.: 02/690.86.86 (renseignements et rdv)

equi.oblig@cfwb.be

<http://www.equivalences.cfwb.be>

Les étudiants étrangers doivent demander à ce service, une équivalence de leur diplôme pour venir étudier en Belgique.

MAJ 2011

Infor Jeunes asbl - Chaussée de Louvain, 339 - 1030 Bruxelles - Tél.: 02/733.11.93 -
inforjeunes@jeminforme.be